

ACCORD DE PORT OF SPAIN SUR LA GESTION ET LA PRESERVATION
DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES CARAIBES

Rendu public par la première Conférence ministérielle sur
l'environnement de la Communauté des Caraïbes

Port of Spain (Trinité-et-Tobago),

31 mai-2 juin 1989

Nous, Ministres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) chargés des questions d'environnement, avons tenu la Conférence à Port of Spain (Trinité-et-Tobago) du 31 mai au 2 juin 1989 avec les objectifs suivants :

a) Mieux apprécier l'importance des problèmes relatifs à la gestion et à la préservation de l'environnement dans les Caraïbes, ainsi que des besoins en la matière, et la relation entre environnement et développement;

b) Mettre en évidence les questions qui, dans la région, devraient recevoir une attention prioritaire dans le domaine de l'environnement; et

c) Recenser les moyens de mieux coordonner et suivre à l'échelon régional les activités, les organismes et les ressources.

Nous nous félicitons vivement que des délégations de haut niveau de 12 Etats membres de la Communauté et de quatre pays observateurs aient participé à la Conférence, et nous avons été honorés par une allocution de l'honorable A. N. R. Robinson, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, le pays hôte, qui a ouvert la Conférence.

Nous savons gré aux institutions régionales et internationales qui étaient présentes en qualité d'observateurs de la précieuse contribution qu'elles ont apportée à nos débats.

Au cours de nos débats, nous n'avons pas perdu de vue le fait que, comme le Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago nous l'a d'ailleurs rappelé dans son allocution, les attitudes à l'égard des problèmes d'environnement et l'optique dans laquelle on les envisage ont évolué partout dans le monde au cours des deux dernières décennies, à mesure que l'on comprenait mieux l'effet des activités humaines sur l'environnement. Nous apprécions que la Conférence historique de Stockholm sur l'environnement (1972) est à l'origine de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'élaboration de la Stratégie mondiale de la conservation de 1980 et du rapport de 1987 de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, dans lequel a été mise en relief la relation entre l'environnement et un développement durable.

Dans la région de la CARICOM, les préoccupations écologiques n'ont pas été moins intenses. Dans son esprit et son orientation, le Traité de Chaguaramas portant création de la Communauté des Caraïbes, de même que les délibérations de plusieurs instances communautaires, dont la Conférence des chefs de gouvernement, la Conférence des ministres chargés de la santé et les comités permanents des ministres chargés de l'agriculture et des affaires étrangères, tiennent compte de